

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service de la relation usager.ère

Délégation générale aux relations internationales

2018 DDCT 110 / DGRI / DFA Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans leur ville d'accueil et leur participation politique et sociale.

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Avec le projet nommé APProach - littéralement « mettre en contact, rapprocher » - la Ville de Paris, en partenariat avec les villes d'Etterbeek (Belgique), Milan (Italie), Lisbonne (Portugal), Nea Smyrni (Grèce), Vejle (Danemark) et l'Association Européenne pour la Démocratie Locale (ALDA), a candidaté avec succès à l'appel à projets de la Direction Générale de la justice et des consommateurs de la Commission Européenne. Le financement global accordé par l'Union Européenne (UE) pour ce projet est d'un montant de 729 579,04 Euros. La Ville de Paris bénéficiera à elle seule d'une subvention de 69 576.39 Euros.

L'association ALDA, coordinatrice du projet réceptionnera l'intégralité de la subvention de la Commission européenne, et reversera la quote-part de la Ville de Paris, partenaire du projet.

L'appel à projets de la Commission Européenne vise à subventionner des actions permettant de renforcer l'inclusion des citoyens européens qui s'installent dans un pays de l'UE autre que leur pays d'origine. L'objectif prioritaire de l'appel à projets de la Direction Générale de la justice et des consommateurs est d'analyser les besoins des citoyens européens, identifier les bonnes pratiques mises en œuvre par différentes municipalités européennes et, sur la base de ces informations, développer des outils innovants pour renforcer l'inclusion des citoyens européens résidant à l'étranger.

Alors que la mobilité intra-européenne continue de s'intensifier, les villes d'accueil restent confrontées à plusieurs problématiques. En effet, les citoyens européens mobiles ont des besoins spécifiques et nécessitent un accompagnement souvent distinct de celui proposé aux citoyens nationaux. Est notamment observée une inclusion trop faible des citoyens européens dans leur ville d'accueil qui, par conséquent, ne prennent pas part aux actions civiques. Outre les multiples complications bureaucratiques, les difficultés à communiquer entre les agents administratifs et les citoyens européens mobiles sont aussi une cause du manque d'intégration de ces derniers : d'un côté, ils ne connaissent pas réellement leurs droits, ils travaillent ou étudient mais ne s'intègrent pas réellement dans la vie locale ; de l'autre côté, les villes d'accueil présentent de nombreuses barrières, dont le manque de services propre à leur accueil, des barrières linguistiques etc.

En 2013, la ville de Paris comptait 112 000 citoyens européens non-nationaux dont 105 000 en âge de voter. Malgré une augmentation constante du nombre de citoyens européens non-nationaux inscrits pour les élections municipales et européennes à Paris depuis 1992 (date de la création de la citoyenneté européenne par le traité de Maastricht), le taux d'inscription des citoyens européens reste faible. En raison du calendrier électoral à venir, plus particulièrement des élections européennes de 2019 et municipales de 2020 (pour Paris), la Commission Européenne juge opportun de donner la priorité à l'analyse et au renforcement de la participation électorale des citoyens européens non-nationaux dans leur ville de résidence.

Le projet lauréat proposé par la Ville est un projet pilote dont ALDA sera la coordinatrice et s'étalera sur une durée de deux ans. Ses objectifs principaux et complémentaires sont :

- L'étude des défis auxquels font face à la fois les agents administratifs lorsqu'ils accueillent des citoyens européens mobiles et les obstacles rencontrés par ces derniers, pour y proposer des solutions efficaces. Un échange intensif de bonnes pratiques entre les villes impliquées dans le projet permettra ainsi d'améliorer les services offerts au niveau municipal.
- La facilitation de la circulation de l'information et des recommandations pour promouvoir l'exercice effectif des droits liés à la liberté de circulation des citoyens européens mobiles vivant dans un pays autre que leur pays d'origine. De nouveaux canaux seront établis entre les groupes informels existants de citoyens européens mobiles (les expatriés, les réseaux, les collectifs de jeunes etc.) et les institutions formelles (comme les conseils de quartier, les conseils de jeunes, les universités etc.) et permettront de promouvoir un partage effectif d'informations entre les villes et les citoyens européens mobiles et de garantir leur forte participation dans les activités du projet et conséquemment dans la vie civique locale.

Les différents objectifs poursuivis par le projet APProach s'inscrivent tous dans des orientations politiques générales de la Ville de Paris, et notamment dans les ambitions portées par l'Exécutif en matière de participation citoyenne (Feuilles de route à Emmanuel Grégoire, Pauline Véron, Patrick Klugman et Hermano Sanches Ruivo en date du 16 mai 2014). Depuis 2014, la participation des citoyens-nes au cœur de la gouvernance et de la construction des politiques municipales à travers la création de nouveaux outils de participation est une action continue. Le budget participatif, la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris, les Ateliers Citoyens, le site d'idéation idee.paris, les kiosques citoyens, le développement de la e-pétition et la Nuit des Débats forment une palette d'outils variés et accessibles à tous les Parisiens. Vecteurs puissants du sentiment d'appartenance à la collectivité et d'expression d'une citoyenneté active, ces outils doivent être mieux connus et appropriés des citoyens-nes européens-nes.

Le projet APProach a pour ambition d'aborder de front ces enjeux d'accès à l'information et facilitera l'exercice des droits liés à la liberté de circulation des citoyens européens mobiles en créant des outils concrets permettant d'agir de façon efficace. Le projet se concentrera sur trois aspects de la mobilité des citoyens européens : l'accès au vote, les inscriptions dans les écoles et une participation active dans la vie de leur ville d'accueil.

Les activités programmées sont :

- Le développement d'une stratégie digitale avec la création d'une application mobile et d'une plateforme en ligne qui permettront de recueillir les informations et recommandations concernant les trois aspects mentionnés ci-dessus. Cet écosystème digital sera conçu avec l'active participation des citoyens européens mobiles et sera construit autour de leurs besoins

- Des cours d'anglais à destination du personnel administratif ainsi que des explications sur le fonctionnement de l'application et de la plateforme en ligne

Ces actions seront découpées en trois phases successives et complémentaires :

Phase 1 : La première phase, d'une durée de six mois, consistera en une identification et une analyse des services existants, de leurs faiblesses, leurs priorités et des besoins des autorités locales et des citoyens européens, sur les trois thématiques choisies au travers de groupes de travail (composés des agents administratifs d'une part et des citoyens européens mobiles d'autre part). L'application et la plateforme en ligne seront également préparées durant cette première phase : pendant les cinq premiers mois, un appel d'offre sera lancé pour définir le prestataire extérieur qui aura pour mission de développer l'application.

Phase 2 : Sur la base des informations récoltées lors de la première phase et d'une durée d'un an, elle s'articulera autour du développement de l'application et de la plateforme internet, conformément aux résultats des groupes de travail. Le but de ces services sera de créer une interface dynamique et facile d'usage (faciliter le dialogue) entre le personnel administratif et les citoyens européens, centrée, dans un premier temps, autour des trois thématiques développées dans le cadre de l'appel à projets. Aussi, cette phase sera dédiée à l'échange de bonnes pratiques entre les villes impliquées dans le projet et d'autres acteurs pertinents, avec la participation des partenaires associés que sont les villes d'Amsterdam et Varsovie. Cette action aura pour but de proposer des possibles solutions aux obstacles bureaucratiques rencontrés par les groupes-cibles. Suite aux conclusions des groupes de travail, les villes pourront reconsidérer leur plan d'accueil des citoyens européens mobiles et apprendre des expériences et perspectives des autres partenaires. Enfin, une communauté d'intérêts sera créée et renforcée en coopération avec les acteurs pertinents.

Phase 3 : Les derniers six mois du projet seront dédiés à la formation du personnel administratif des municipalités partenaires du projet sur l'utilisation et la promotion de l'application et de la plateforme internet. Cette formation inclut notamment des cours d'anglais pour le personnel en charge de l'accueil des citoyens européens mobiles, lorsque jugés nécessaires. Cette dernière phase sera également dédiée à la dissémination des bonnes pratiques et résultats du projet au niveau local, national et international.

Le coût brut du projet, pour tous les partenaires est de 911 973,81 Euros dont 80% seront financés par la subvention européenne, soit 729 579,04 Euros. Le coût brut unitaire pour la Ville de Paris sera de 86 970,49 Euros, financé à hauteur de 69 576,39 Euros par la Commission européenne. Pour percevoir le financement global de 69 576.39 Euros, il est également prévu une convention entre ALDA et la Ville de Paris, soumise à votre assemblée.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention Ville de Paris - Commission Européenne pour percevoir ce financement européen et la convention avec l'association ALDA.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris